

CHAIRE CONFIANCE NUMÉRIQUE

COLLOQUE « Le bail commercial à l'ère de la digitalisation »

Lundi 14 octobre 2024

Matinée 8h30-12h30

8h-8h30 Accueil café

8h30-8h45 Mots d'accueil

Dominique FEDERICI, *Président de l'université de Corse*

Perrine DUMAS, *MCF HDR et doyenne de la faculté de droit de l'université de Corse, EMRJ*

André GIUDICELLI, *Professeur à l'université de Corse et directeur de l'EMRJ, co-responsable scientifique de la Chaire Confiance numérique*

Graziella LUISI, *Directrice de la Fondation de l'université de Corse*

8h45 - 8h50 : Propos introductifs

Marie-Laure BESSON, *MCF à l'université de Corse, EMRJ*

Faut-il repenser le bail commercial face à la digitalisation ?

Sous la présidence de Jean-Pierre BLATTER

Avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit, ancien professeur des universités associé, professeur honoraire à l'ICH

Première partie : UNE FIGURE CONTRACTUELLE ÉPROUVÉE

I. La sécurisation de l'activité économique menacée au stade de la conclusion du contrat

8h50 - 9h15 (25 min.) : Le bail commercial conclu à distance

Dimitri HOUTCIEFF, *Professeur et doyen de la faculté de droit de l'université d'Evry - Paris Saclay, CRLD*

9h15 - 9h40 (25 min.) : L'utilisation des outils numériques d'aide à la rédaction des baux commerciaux et la technique contractuelle

Thomas LEANDRI, *Notaire à Bastia et MCF associé à l'université de Corse, EMRJ*

9h40 - 10h00 (20 min.) : Le point de vue des exploitants d'une plateforme

Cyrille BERTHET, *Ancien exploitant de la plateforme française OLARCHY bail commercial 100 % numérique / Sarah BELLILCHI, Directrice juridique et secrétaire générale de la plateforme anglaise Industrials Hive baux numériques*

10h00 - 10h05 (5 min.) : Questions

10h05 - 10h20 (15 min.) : Pause

II. La sécurisation de l'activité économique menacée au stade de l'exécution du contrat

10h20 - 10h45 (25 min.) : Le commerce électronique et la remise en question des éléments fondateurs du statut des baux commerciaux

Marie-Pierre DUMONT-LEFRAND, *Professeure à l'université de Montpellier I, CDE*

10h45 - 11h10 (25 min.) : Le commerce électronique et la clientèle

Anne-Marie LUCIANI, *Professeure et vice doyenne de la faculté de droit de l'université de Corse, EMRJ*

11h10 - 11h35 (25 min.) : La situation juridique et matérielle du local numérique

Marie-Laure BESSON, *MCF à l'université de Corse, EMRJ*

11h35 - 11h55 (20 min.) : Le regard de l'expert à propos de l'évaluation du droit au bail, du pas de porte et des indemnités

Jean-Pierre DUMUR, *Expert agréé près la Cour de cassation, Expert près la Cour Supérieure de Justice du Luxembourg*

CHAIRE CONFIANCE NUMÉRIQUE

COLLOQUE « Le bail commercial à l'ère de la digitalisation »

Lundi 14 octobre 2024

11h55 - 12h20 (25 min.) : Le paiement du loyer en cryptomonnaies

Antonia DI MAGGIO-GRASSINI, *Docteure en droit de l'université de Corse, qualifiée aux fonctions de MCF, EMRJ*

12h20 - 12h30 (10 min.) : Questions

12h30 - 14h00 (1h30) : Pause

Après-midi 14h-17h45

Seconde partie : UNE FIGURE CONTRACTUELLE À RÉINVENTER

I. Le renouvellement de la protection de l'activité économique par le droit des baux commerciaux

14h00 - 14h25 (25 min.) : La refonte du statut des baux commerciaux

Hugues KENFACK, *Professeur, président de l'université de Toulouse Capitole 1 et doyen honoraire de la faculté de droit, IDP*

14h25 - 14h50 (25 min.) : Les propositions de réécriture du statut des baux commerciaux

Marthe WICKER et Sofia OUAZIL, *Etudiantes en Master 2 « Droit notarial » et « Droit des affaires » à l'université de Corse*

14h50 - 15h15 (25 min.) : La création d'un modèle de bail commercial européen

François VIANGALLI, *MCF HDR à l'université Grenoble-Alpes, CESICE*

15h15 - 15h40 (25 min.) : Les regards croisés des magistrats à propos de la compétence et spécialisation du juge

Claire LIAUD, *Présidente du tribunal judiciaire de Bastia et juge des loyers commerciaux / Sébastien ROSET, Magistrat au tribunal judiciaire de Bastia / Jean-Yves DAVID, Conseiller honoraire à la troisième chambre civile de la Cour de cassation*

15h40 - 15h45 (5 min.) : Questions

14h45 - 16h00 (15 min.) : Pause

II. Le renouvellement de la protection de l'activité économique par les normes non spécifiques aux baux commerciaux

16h00 - 16h25 (25 min.) : Le recours aux régimes contractuels concurrents

Claude SAINT-DIDIER, *Professeur et doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Corse, EMRJ*

16h25 - 16h50 (25 min.) : La place du droit commun des contrats

Grégoire LOISEAU, *Professeur à l'université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, IRJS*

16h50 - 17h15 (25 min.) : La place du droit des biens

Matthieu POUMARÈDE, *Professeur et doyen de la faculté de droit de l'université Toulouse 1 Capitole, IEJUC*

17h15 - 17h25 (10 min.) : Questions

17h25 - 17h45 (20 min.) : Propos conclusifs

Joël MONEGER, *Professeur émérite de l'université Paris-Dauphine, directeur honoraire de l'Institut Droit Dauphine, doyen honoraire de la faculté de droit de l'université d'Orléans*

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

N° de tél :

Courriel :

***Assistera au colloque « Le bail commercial à l'ère de la digitalisation »,
Lundi 14 octobre 2024
Amphi Ettore, Bâtiment JY Coppolani, Campus Mariani – CORTE***

- Tarif normal en présentiel (déjeuner inclus) : 150 €
- Tarif visioconférence : 80 €
- Tarif privilégié pour les étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN, les avocats inscrits aux barreaux de Bastia et d'Ajaccio ainsi que les experts-comptables stagiaires en présentiel (déjeuner inclus) : 50 €
- Tarif privilégié pour les étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN, les avocats inscrits aux barreaux de Bastia et d'Ajaccio ainsi que les experts-comptables stagiaires en visioconférence : 35 €

Entrée libre pour les étudiants et personnels de l'Université de Corse

Cette journée valide 8 heures au titre de la formation continue des avocats.

***Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.***

Date, signature et cachet de l'entreprise :

